

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 juin 2026

PUBLIE LE : 29 JUIN 2026

Délibération n°260617-1 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Raphaël PRACA**, 1^{er} Vice-président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président empêché.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

PRESENTS

AIGREMONT

Emilie DELESALLE, DELEGUEE TITULAIRE
Aymeric LELIEVRE, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

Christophe PRIOUX, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Albane DE THIERRENS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Arnaud BOUFFARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Benoît MARTIN, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Damien VANDENDRIES, DELEGUE TITULAIRE
Virginie DOUELLOU, DELEGUEE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Diane ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
Charles-Henri GARNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Claude MOLLY-MITTON, DELEGUE TITULAIRE
Pascal CHASSAING, DELEGUE SUPPLEANT
Catherine BERTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY

Jérémie MATHE, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Agathe PAUMIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur du Dôme Saint-Germain-en-Laye

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:		7
QUORUM	:		8
<u>Délégués présents</u>	:		13
<u>Pouvoirs</u>	:		/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour la délibération n°260617-5 (compte administratif 2025)	11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur Raphaël PRACA, 1^{er} Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 15 avril 2026.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n°2026-03

OBJET : Marché PIS26I – Contrat de contrôle des équipements sportifs et récréatifs - Signature

Il a été décidé :

- de confier la réalisation de la prestation PIS26I de contrôle des équipements sportifs et récréatifs à la société SOLEUS, sise allée du Fontanil 69120 Vaulx en Velin.
- de signer le marché public afférent pour une durée d'un an à compter de sa notification reconductible tacitement 3 fois.

Montant annuel hors option : 265 euros HT, soit 318 euros TTC la première année, 278,25 euros HT, soit 333,90 euros TTC la deuxième année et 292,16 euros HT, soit 350,60 euros TTC en cas de reconduction.

Décision n°2026-04

OBJET : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles

Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à :

- L'école élémentaire Jean Rostand de Marly-le-Roi
- L'école élémentaire de la Chataigneraie de Chambourcy
- L'école maternelle Les Petits Pas de Chambourcy
- L'école élémentaire Schnapper de Saint Germain-en-Laye
- Le Lycée International de Saint Germain-en-Laye
- L'école élémentaire Marie Curie de Saint Germain-en-Laye
- L'école élémentaire Jean-Moulin de Saint Germain-en-Laye
- L'école élémentaire Champ des Oiseaux de Marly-le-Roi

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de mai et juin 2026.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2026-05

OBJET : Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles

Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à :

- L'école maternelle Jehan Alain – Le Pecq
- L'école maternelle Schnapper – Saint Germain en Laye
- L'école élémentaire Normandie Niemen – Le Pecq
- L'école élémentaire Saint Erembert – Saint Germain en Laye

dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de mai et juin 2026.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29 JUIN 2026

Transmis en préfecture et affiché le 29 JUIN 2026

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Marie AGUINET
Secrétaire de séance